

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 22 mai 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine Saint-Denis

NOR : JUSF2418655A

La directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la Jeunesse de la Seine Saint-Denis

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine Saint-Denis

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine Saint-Denis les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :

Madame Fadila DJADOUN

Madame Aurélie POSADZKI
Madame Corinne FRERET

Suppléants :
Monsieur Jean-Pierre TERO SIET
Madame Marie-Pierre PENAUD
Monsieur Fabien LEBRUN

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires :
Madame Adèle CAZENEUVE
Madame Clémentine PETIT

Suppléants :
Madame Alice ROTIEL
Madame Léa MIDDERNACHT

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires :
Monsieur Oualid OUABEL
Monsieur Matthew SERRANT

Suppléants :
Madame Carole AUGÉ
Madame Suzon ESNAULT

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine Saint-Denis est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 mai 2024

**La directrice territoriale de la PJJ de la Seine
Saint-Denis**

Hannifa MECHEHAR

